

Rappel des règles principales du Marché aux Truffes de Sainte-Alvère 2022-2023

Horaires

L'accueil des apporteurs se fait entre 8 heures et 9 heures. Il est important que vous soyez très ponctuels : aucun apporteur ne sera accepté après 9 heures.

Truffes

1. Les truffes doivent être présentées préalablement brossées, lavées à l'eau potable (lavage à eau claire, lavage à grande eau déconseillé), séchées et ressuyées. Leur nettoyage ne doit laisser aucune trace, ni de terre, ni d'humidité (ne pas stocker les truffes dans un endroit trop froid avant le marché, sinon l'apparition de condensation est quasiment systématique).
2. Pour ceux qui connaissent les variétés de truffes, un triage préalable des variétés, non seulement fera gagner du temps aux commissaires, mais évitera également les pollutions de parfum d'une variété sur l'autre.
3. Les truffes non mures ne seront pas acceptées et seront automatiquement ôtées de la vente.

Présentation

Il serait bon (nombreux sont ceux qui le font déjà) que chacun pense à se munir de corbeilles ou paniers correspondant à son apport. Ceci donne une bonne allure au marché et évite de poser les lots à même la table.

Pesée

Il est interdit d'utiliser sa propre balance alimentaire pour les ventes. Seules les balances ayant fait l'objet d'une vérification officielle seront à même de peser les truffes commercialisées (conformément à la demande de la DDCSPP, ex-DGCCRF). Cette mesure permet de contrer tout litige éventuel sur la pesée des truffes commercialisées.

Tricheries

Des éventuelles tricheries postérieures au contrôle qui pourraient être constatées seront sanctionnées par le renvoi immédiat et définitif du marché.

Vols

Nous vous rappelons également qu'en cas de vol constaté, les commissaires du marché et la police du marché sont présents à chaque marché. N'hésitez pas à leur en faire part.

Vente

Prévoyez les emballages dans lesquels vous vendrez vos truffes.

La commune propose des sachets estampillés « Marché aux Truffes de Sainte-Alvère ».

Ils seront disponibles à la vente : 1€ le lot de 10.

Vous pouvez recommander la mise sous vide des truffes.

Une sous-videuse pourra être mise à disposition sous la halle à cette fin par l'APVT.

Présence

Seul le trufficulteur et **un** accompagnant seront acceptés dans l'enceinte du marché aux truffes. Si les conditions sanitaires l'exigent, l'entrée des accompagnants pourra être soumise à réglementation.

Veillez également à limiter vos allers et retours entre l'intérieur et l'extérieur de la Halle pendant la durée du contrôle, cela permettra de prévenir d'éventuelles nuisances.

Droits à l'image

En participant au Marché aux Truffes de Sainte-Alvère, vous acceptez que votre image soit utilisée dans le cadre de reportages photographiques ou vidéographiques qui pourraient avoir lieu sur le marché.

Identification

Des formulaires d'identification « Fiche Identification Producteur » vous sont distribués en début de marché. Il est important pour une meilleure communication et transparence du marché de les remettre aux organisateurs du marché entièrement et lisiblement remplis.

Règlement

En participant au Marché aux Truffes de Sainte-Alvère, vous acceptez tacitement de respecter le règlement du marché aux truffes de Sainte-Alvère.

Rappel : Pour ceux que la vente hors contrôle, à l'extérieur du marché ou à la sauvette, tenterait, il est rappelé que cette pratique est formellement interdite par arrêté municipal. Le comité du marché, la municipalité et la gendarmerie veilleront au respect de celui-ci.